



Contrat signé après un démarchage illégal

Par **Denis MD**, le **05/06/2019** à **10:39**

BONJOUR,
Après un démarchage téléphonique sur un numéro enregistré sur Bloctel depuis plus d'un an, pour envoyer un conseiller en réduction de taxe énergétique "qui ne vend rien", j'ai reçu la visite d'un commercial (A2O Performance) qui m'a fait remplir une demande de subvention.
En relisant les papiers signés, c'est une demande d'achat de chaudière à granulés à crédit.
Ce contrat de crédit est-il licite si la prise de rendez-vous ne l'était pas ?
MERCI

Par **amajuris**, le **05/06/2019** à **13:46**

bonjour,
je ne vois pas en quoi ce démarchage serait illégal, surtout que vous avez accepté la visite d'un agent commercial qui vous avez laissé rentrer dans votre domicile et que vous avez signé un document sans l'avoir lu auparavant ce qui est pour le moins imprudent.
mais dans le document que vous a remis ce démarcheur, il doit y avoir un document permettant de vous rétracter.
voir ce lien:
http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1425640/demarchage-et-vente-a-domicile-retractation-et-recours
salutations